

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2018
A VINGT HEURES ET TRENTE MINUTES**

Date de la convocation : 09 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SENDETS en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel Plissonneau, Maire de la commune.

Etaient présents : Michel Plissonneau, **Maire**, Danièle Discazeaux, Régine Laurent, Jean-Marc Nougué, **adjoints au Maire**, Didier Bordenave, Sophie Bouché, Cédric Larréché, Jean-Marc Pédebéarn, Bernadette Pédebidau,,Nicolas Souchu, **conseillers municipaux**.

Etaient représenté (e) : Daniel Audouar, conseiller municipal (représentée par Régine Laurent, adjointe au Maire)
Marie-France Carrère, conseillère municipale (représentée par Nicolas Souchu, conseiller municipal)
Bernard Cassou, conseiller municipal (représenté par Michel Plissonneau, Maire)
Cécile Cazaux, conseillère municipale (représenté par Jean-Marc Nougué, adjoint au Maire)
Josette Mayet , conseillère municipale (représentée par Danièle Discazeaux, adjointe au Maire)

Etaient absents(e)s :

Secrétaire de séance : Sophie Bouché, conseillère municipale

Nombre de présents : 10

Nombre de procurations : 5

Nombres d'absents : 0

Délibération n°22/2018 : Approbation de la modification du prix de vente du lot n° 2 du Lotissement Communal Quartier de la Batère :

Monsieur le Maire a rappelé à l'Assemblée Délibérante que la commune a décidé en début d'année 2018 de baisser le prix des 3 lots (2,4 et 5) encore en vente au Lotissement communal Quartier de la Batère. Le nouveau prix au mètre carré a été fixé à 125,00 € TTC (au lieu de 140,00 € initialement).

Il a indiqué à l'Assemblée Délibérante que la personne qui avait réservé le lot n° 2 il y a quelques semaines s'est désistée et qu'un nouvel acquéreur s'est positionné pour le lot n° 2 pour un prix de 72 625,00 € TTC, alors que le prix de vente annoncé est de 73 265,00 € TTC.

Le Conseil Municipal a approuvé le prix de vente du lot n° 2 à 72 625,00 € TTC.

Cette délibération annule et remplace le prix qui avait été fixé pour le lot 2 dans la délibération du 21 mars 2018.

Nombre de votants : 15

Nombre de voix favorables : 15

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de voix contre : 0

Délibération n°23/2018 : Dénomination et numérotation des rues et des voies de la commune de Sendets :

Le Maire a informé les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique : « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles. »

Il convient pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal a approuvé les adresses et les numérotations comme suit :

1-Nouvelles constructions de maisons individuelles :

PROPRIETE	NUMEROTATION ET ADRESSE
M. Mickaël Roullier DK n°81 p	9 Lotissement Laban
M. Jérôme Roullier DK n° 81 p	11 Lotissement Laban
M. Axel Salinier DP n° 124	27 Rue du Pic du Midi
M. Thomas Eyharts DP n° 118	29 Rue du Pic du Midi
M. Nicolas Augizeau DA n° 218 (2 maisons)	6 Chemin Mariouline 6 bis Chemin Mariouline
M. Mickaël Besse DA n° 217 (2 lots)	8 Chemin Mariouline 8 bis Chemin Mariouline
M. Jérôme Rigabert DT n°37	6 bis Rue Henri IV
Mme Isabelle Chery DT n°78	6 ter Rue Henri IV
M. Damien Matsraka DM n° 62 p (lot 2)	46 Route de Morlaàs
M. Sébastien Barbieri DN n°55 (lot 5)	10 Avenue du Béarn
M. John Ballarin DN n° 54 et 55 (lot 4)	12 Avenue du Béarn
M. Yoann Tissier DN n° 53 et 54 (lot 3)	12 bis Avenue du Béarn
M. Gaëtan Arroyo DN n° 50 et 51 (lot 1)	14 bis Avenue du Béarn
M. Thibault Cazaban Carraze Mme Alexia Ayse	60 ter Route de Morlaàs

2- Division de lots :

PROPRIETE	NUMEROTATION ET ADRESSE
SARL CIP (lot 2)	14 Avenue du Béarn
Mme Geneviève Dantein DN 113p	18 Avenue du Béarn
Mme Danièle Marqu DO n° 10 p (2 lots)	Lot 1 : 69 route de Morlaàs Lot 2 : 67 route de Morlaàs
Mme Régine Laurent DW n° 35 p	1 Impasse de la Grabotte
Mme Annette Bousqué DR 61p, 62p, 63p	(Lot de 1270 m2) 14 Rue du Pic Du Midi (Lot de 1450 m2) 16 Rue du Pic du Midi
Mme Isabelle Bousqué DR 59 et 62p	20 Rue du Pic du Midi
Indivision Bernatas DW 52 et 54	23 Rue du Pic du Midi
Indivision Bernatas DW 53,54 et 55	21 Rue du Pic du Midi
Indivision Bernatas DR 104p	(Lot 1) 3 Rue de la Lanne (Lot 2) 5 Rue de la Lanne
M. Yves Augé DR 83,86,88 et 89	7 Impasse Rue de la Lanne

Mme Chantal Bouzigues DT 53	(lot 1) 53 Cami Dou Bos (lot 2) 51 Cami Dou Bos
Mme Marie-Pierre Amiet DT 52	(lot 1) 55 Cami Dou Bos (lot 2) 57 Cami Dou Bos
M. Gérard Trilhe	(Lot 1) 11 Chemin du Pont Long (Lot 2) 13 Chemin du Pont Long
M. Gabriel Cazaban (3lots)	Lot A : 2 Cami Salié Lot B : 4 Cami Salié Lot C : 6 Cami Salié
GFA Lacaze-Labadie DL 75p, 76p, 77p (7 lots)	Lot 1 : 24 Rue Yanoulet Lot 2 : 22 Rue Yanoulet Lot 3 : 20 Rue Yanoulet Lot 4 : 18 Rue Yanoulet Lot 5 : 16 Rue Yanoulet Lot 6 : 14 Rue Yanoulet Lot 7 : 12 Rue Yanoulet
Mme Marie-Thérèse Cantounet DT 46,48 et 51	6 Rue du Centre
Mme Suzanne Crabos DM 62 p (lot 1)	48 Route de Morlaàs
M. Jean-Claude Miqueu DM 84	19 Cami Dou Bos
M. Fabien Miqueu DM 84	15 Cami Dou Bos
Mme Aline Pasquier DB 84,85,89,90 et 91	(Lot A) 126 Route de Morlaàs (Lot B) 128 Route de Morlaàs
SARL TAB (lotissement Allée de l'Ossau- lot n° 4 avec accès indépendant sur le Cami Dou Bos)	4 Cami Dou Bos

3-Lotissement privé « Allée de l'Ossau » (Permis d'Aménager « Le Clos » Rue Lapeyrade et Rue Cami Dou Bos)

LOT	NUMEROTATION ET ADRESSE
1	1 Allée de l'Ossau
2	3 Allée de l'Ossau
3	5 Allée de l'Ossau
5	7 Allée de l'Ossau
6	10 Allée de l'Ossau
7	8 Allée de l'Ossau
8	6 Allée de l'Ossau
9	4 Allée de l'Ossau
10	2 Allée de l'Ossau

Le lot n° 4 détaché dans le permis d'aménager a un accès individuel sur le Cami Dou Bos. Sa numérotation a donc été prévue à part (cf point n° 2 – division de lots).

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 15 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Rien ne restant à dire à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a déclaré la séance close.

Délibéré en séance les jours et an susdits

La séance est levée à 21h00